Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 056-215601907-20260713-2026_06_14-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Morbihan

Arrondissement de
Pontivy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Réguiny

Séance du 25/06/2026

Date de la convocation
15/06/2026

Date d'affichage

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 16 Votants : 19

A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

L' an 2026 et le 25 Juin à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réguiny, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. JOSSO Cédric, Mme DESMARES Lydia, Mme CHEFD'HOTEL Isabelle, Mme BULÉON Karine, M. BONNIN Thomas, M. LETELLIER Jean-Michel, Mme LAMOUR Corine, M. ALLIOUX Michel, M. DOS SANTOS Sylvain, Mme JÉGAT Soizic, M. LABARRE Nicolas, Mme LE GOUELLEC Sonia, Mme LE POTIER Audrey, Mme LE TARNEC Floriane, M. OLIVO Nathan, Mme TREHOREL Magalie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LE STRAT Thierry à Mme BULÉON Karine, M. MICHARD David à M. BONNIN Thomas, M. CHARLES Anthony à M. JOSSO Cédric

Secrétaire de Séance : Mme LE GOUELLEC Sonia

Réf	2026_06_14

Objet de la délibération : Résidence le Clos Neuf : transaction de terrain

Annule et remplace la délibération n°2026_03_10 du 05 mars 2026

Vu l'engagement d'acquérir du 12 février 2026 complété par M. Mladen BOYANOV et Mme Iliyana BOYANOVA demeurant 12 rue Saint-Eloi 56920 KERFOURN,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de vendre le lot n°4 Résidence le Clos Neuf d'une superficie de 683 m2 au profit de M. Mladen BOYANOV et Mme Iliyana BOYANOVA au prix de 26,87 € HT - 28 € TTC du m2 (TVA sur marge incluse), soit un prix global détaillé comme suit :

	Prix de vente HT	Montant TVA	Prix de vente TTC
Montant vente	**18 352,21 €**	**773,16 €**	**19 125,37 €**

- DECIDE que l'acte notarié devra être signé dans un délai de six mois et qu'un délai maximal de deux ans soit respecté pour le début d'exécution de la construction.

- DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision et la signature de l'acte de vente.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Acte rendu executoire après dépôt en Sous préfecture de Pontivy le :

Et publication du :

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 056-215601907-20260713-2026_06_14-DE